

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre à 18 H, le Conseil municipal de Tortequesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de

Tous les membres en exercice étaient présents,

A l'exception de : Mme DUBOIS S, M. WILLEFERT T excusés,

M. JOSSON F, M. ZAWADZKI J, Mme PREAT MJ absents

M. PONT Jean Paul a été nommé secrétaire de séance

Intervention des représentantes du projet de maison d'assistante maternelle sur la Commune

Les représentantes informent le Conseil qu'elles envisagent de créer une MAM sur la commune, elle serait composée de 3 personnes (Amélie, Christelle, Anaëlle) toutes les trois ont une expérience dans le monde de la petite enfance, elles travaillent actuellement en crèche. Elles précisent qu'elles ont ciblé la commune de Tortequesne après avoir fait plusieurs recherches. Leur projet serait basé sur l'attractivité (création d'un lien social), la structure familiale (proximité avec les parents) et les valeurs éducatives. Actuellement elles ont trouvé une maison en location, local approuvé par la PMI pour implanter leur projet, cependant le loyer étant de 800 €/mois elles demandent une aide financière de 200 €/mois au Conseil municipal. Elles précisent également que leur structure aurait le statut juridique d'association (loi 1901), et citent les avantages pour la commune :

- une seule et même entité pour plusieurs assistantes maternelles
- bénéfice d'un accueil collectif avec un lien privilégié pour l'enfant et sa famille
- possibilité d'installation de jeunes familles car il y a un besoin de mode de garde avec par la suite une entrée à l'école (souvent 1^{ère} condition pour emménager dans une commune),
- souplesse dans le mode de garde grâce à une amplitude horaire flexible
- création d'une nouvelle association pour la commune
- éviter les fermetures de classe

Le Conseil après avoir débattu du projet avec elles, est disposé à attribuer une subvention annuelle de 1200 € qui sera votée lors de l'attribution des subventions 2019 en début d'année sous réserve bien entendu de la création de l'association. M. STIENNE Christophe propose également de leur louer sa maison qui se libère en mars 2019 si elle correspond aux critères de la PMI. Dans l'attente que le projet se concrétise les deux parties se donnent rendez-vous l'année prochaine.

Terrain CCAS

M. le Maire informe le Conseil que la personne intéressée par le terrain du CCAS rue de Douai s'est désistée, le terrain est donc à nouveau en vente.

2080 Vente des obligations du trésor

M. Le Maire informe le Conseil que des bons du trésor d'un montant de 152 450 € sont placés, ils étaient au départ destinés à financer les travaux de trottoirs, de borduration et de sécurité réalisés en 2004. Hors à ce jour ils sont toujours placés. Vu les travaux de construction de la salle polyvalente, M. le Maire propose de vendre les bons du trésor et les intégrer au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre les bons du trésor d'un montant de 152 450 € pour les intégrer au budget.

- **CHARGE** Mme la Trésorière de Vitry en Artois de l'application de la présente délibération

Petit Marais

M. Reymbaut fait part au Conseil qu'il rencontre des difficultés au Petit Marais avec une personne qui a affirmé ouvertement qu'elle résiderait sur sa parcelle à l'année.
Cette personne sera convoquée par M. Le Maire dès la semaine prochaine.